

Procès-Verbal du Conseil municipal du 06 avril 2023

Présents : Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Marc Lapalu, Jean-Pierre Cavaille, Anne-Marie Gleizes, Véronique Fernandez, Philippe Massarin, Amélie Lamarque, Valentin Tonus

Excusés : Nicolas Taulet, Cathy Lajous

Secrétaire : Philippe Massarin

1- Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2023 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 janvier 2023.

2- Vote du Compte Administratif 2022 :

M. le Maire présente le Compte Administratif 2022 au conseil municipal. Le Compte Administratif, bilan des dépenses et recettes effectuées en 2022, est la copie conforme du Compte de Gestion. Le Compte Administratif est réalisé par « la commune ».

Fonctionnement : Dépenses réalisées : 120 594,37€

Recettes réalisées : 364 636,79€

Investissement : Dépenses réalisées : 57 086,24€ (et 45 225,35€ de restes à réaliser)

Recettes réalisées : 88 004,69€

D'où un excédent de fonctionnement de 244 042,42€ et un excédent d'investissement de 30 918,45€ soit un résultat global de 274 960,87€.

Monsieur le Maire sort de la salle, n'ayant pas le droit de participer au vote. Le 1^{er} adjoint préside ce vote.

Décision : Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

3- Vote du Compte de Gestion 2022 :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 au Conseil Municipal. Le Compte de Gestion est réalisé par la trésorerie.

Décision : Le Compte de Gestion 2021 est approuvé à l'unanimité

4- Affectation du résultat 2022 :

Le maire propose l'affectation de résultat suivante :

Un résultat d'exploitation de 244 042,42€ avec une affectation complémentaire (au 1068) de 14 306,90€, un résultat reporté en fonctionnement (002) de 229 735,52€ et un excédent d'investissement (001) reporté de 30 918,45€.

Décision : L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.

5- Vote des taux 2023 :

M. le Maire expose le tableau des taux des taxes communales.

Taux taxe foncière (bâti) : 40,36%

Taux taxe foncière (non bâti) : 30,97%

Taux taxe d'habitation (TH) : 10,10%

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas les augmenter.

6- Vote du Budget Primitif 2023 :

Le maire expose le budget primitif 2023.

La section de Fonctionnement est équilibrée avec la somme de 373 646,52€ en recettes comme en dépenses.

La section d'Investissement est équilibrée avec la somme de 187 237,18€ en recettes comme en dépenses.

Après discussion celui-ci est voté

Décision : Le Budget primitif est voté à l'unanimité

7- Délibération contrat Amélie Lamarque :

Amélie Lamarque s'occupe de la mise à jour du site internet de la commune à la place d'Aurélien Lapalu. Le conseil municipal propose de lui verser une indemnité à ce titre comme la percevait son prédécesseur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui verser une indemnité à hauteur de 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

8- Délibération PLUi :

M. le Maire explique que la communauté de communes du Savès avait pris, lors de la séance du 1er septembre 2020, une délibération de principe sur l'opposition du transfert automatique de la compétence PLUI au 1er janvier 2021.

Cette décision avait ensuite été notifiée à l'ensemble des conseils municipaux. La majorité des conseils municipaux avait exercé le droit d'opposition à ce transfert.

Le contexte ayant évolué, le Président a proposé de remettre au débat des conseillers communautaires, le transfert de la compétence PLUI.

En effet, une communauté de communes qui ne dispose pas de la compétence PLU au 1er juillet 2021 peut à tout moment se voir transférer cette compétence par simple délibération de leur organe délibérant, sauf si la minorité de blocage s'y oppose dans les trois mois suivant le vote de cette délibération. En l'absence de minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) exprimée dans ce délai, le transfert de la compétence PLU à la CC sera effectif dès la fin du délai des 3 mois suivant le vote, en l'occurrence au 25 avril 2023.

Dans la continuité des échanges entretenus lors de certains conseils communautaires au sujet des objectifs du SCOT de Gascogne et de la nécessité de déployer ces objectifs entre les communes, l'élaboration d'un PLUI, paraît l'outil le plus adapté.

Les enjeux ont été exposés lors de la conférence des maires qui s'est tenue le 14/12/2022 à Pellefigue et au cours de laquelle le Préfet accompagné des services de la DDT et des services du syndicat mixte du SCOT de Gascogne sont venus exposer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT et l'opportunité d'élaborer un PLUI à l'échelle de la communauté de communes du Savès.

Suite à ces explications, le point est mis au vote à bulletin secret :

Résultat du 1^{er} vote : Pour : 3 Contre : 3 Abstention : 3

Suite au 2nd vote, le résultat est le suivant : Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 1

Etant donné que la majorité n'est pas obtenue, le conseil municipal se réunira à nouveau le jeudi 20 avril pour reparler de ce point.

9- Délibération chemin du Messéqué :

M. le Maire rappelle que suite à l'enquête publique du 20 février au 06 mars 2023, le commissaire enquêteur M. Mimouni Jean-Luc a remis son rapport d'enquête avec un avis favorable.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'aliénation de ce chemin rural ainsi que la vente de celui-ci à Mme Filhos Laurie.

10- Questions diverses :

- *Volet mairie/Presbytère*

3 devis ont été reçus pour repeindre les volets. Le premier pour 1065€, le deuxième pour 2500€ et un troisième pour 500€ sans peinture.

Le Conseil décide de prendre le devis à 500€ en fournissant la peinture.

- *Espace sous la salle des fêtes :*

L'architecte Mme Ribault nous a fourni un devis pour aménager la partie extérieure sous la salle des fêtes. Il s'élève à 2300€ TTC pour la phase n°1 et 8% du montant TTC pour la phase n°2 des travaux.

Le Conseil municipal décide de faire les études.

- *Chaudière à la salle des fêtes :*

M. le Maire informe les conseillers que nous avons un contrat de maintenance avec la SMECSO pour 180€/an.

Ils nous ont informés qu'ils s'étaient trompés sur le montant et que ce contrat devrait être de 580€ annuel

- *Porte d'entrée salle des fêtes :*

La porte d'entrée de la salle des fêtes a été forcée il y a longtemps et depuis il devient difficile de la fermer.

Un réparateur va être appelé pour améliorer la fermeture.

- *Modif simplifiée PLU*

Dans le secteur Ua, le PLU n'a rien de prévu pour les constructions des annexes et donc ne sont pas réalisables. Dans le secteur A, les piscines ne sont pas autorisées.

2 cabinets ont été contactés afin de nous faire un estimatif pour la réalisation de ces modifications.

Le cabinet Urba-doc propose un devis de 7 300€

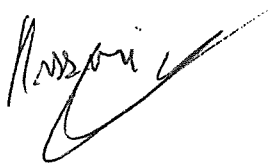
Le cabinet atelier urbain propose un devis de 3250€ + 2460€ soit 5 710€.

- *SEL de Monblanc*

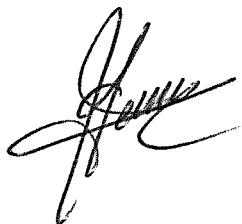
L'association SEL de Monblanc, association d'échange, viendra à la salle des fêtes le samedi 29 avril de 09h30 à 12h.

Fin de la séance à 23h50.

M. MASSARIN Philippe (secrétaire de séance)

Handwritten signature of Philippe Massarin in black ink, featuring a stylized 'M' and 'P'.

M. TENNE Michel (Maire)

Handwritten signature of Michel Tenne in black ink, featuring a stylized 'M' and 'T'.